

17.09.2013 - 10:00 Uhr

Addiction Suisse Loi sur l'alcool : la protection de la santé publique avant tout

Lausanne (ots) -

Le Conseil national débat demain mercredi de la révision totale de la loi sur l'alcool. La révision visait à réduire la consommation problématique d'alcool et mieux protéger la jeunesse. Or la version finale reste bien en deçà de ces objectifs. Addiction Suisse demande au législateur d'inscrire dans la loi des mesures préventives pour empêcher que l'alcool ne soit disponible en toute heure, en tout lieu et à bon marché. Addiction Suisse ne veut plus qu'il soit possible d'acheter des boissons alcooliques à des prix ridiculement bas. L'alcool trop bon marché fait grimper les chiffres de la consommation. On peut aujourd'hui se payer une ivresse pour moins de dix francs. Une diminution de la consommation d'alcool réduirait d'autant les coûts liés à la santé ainsi que les dommages liés à l'alcool tels qu'accidents et violences. Agir sur les prix est l'une des manières les plus efficaces de lutter contre les problèmes d'alcool. Addiction Suisse plaide donc depuis le début de la révision pour un prix minimal fixé en fonction du taux d'alcool. Les consommateurs chroniques et ceux qui abusent occasionnellement de l'alcool se dirigent naturellement vers les boissons les moins chères. Le principe du prix minimal prôné par le Conseil des Etats aurait un impact particulièrement fort sur cette catégorie de consommateurs - la bière étant actuellement meilleur marché que l'eau minérale.

Pas de « happy hours » ou autres offres d'appel

Addiction Suisse rejette le principe des « happy hours » et autres promotions incitant les consommateurs à boire de l'alcool. L'interdiction des « happy hours » pour les spiritueux, actuellement en vigueur, doit être maintenue. Le projet de loi prévoit en outre d'interdire toute réduction sur les prix du vin et de la bière entre 22h et 6h. Addiction Suisse demande au Parlement d'avaliser cette mesure afin de limiter l'attrait de la consommation, notamment chez les jeunes.

Diminution des intoxications alcooliques et des agressions grâce à une moindre disponibilité des alcools très bon marché

Addiction Suisse demande le maintien du « régime de nuit » proposé par le Conseil fédéral. Il est actuellement possible d'acheter de l'alcool pratiquement à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Le projet de loi prévoit d'interdire la vente d'alcool dans le commerce de détail entre 22 heures et 6 heures. Un tel « régime de nuit » diminuerait les achats impulsifs. Le canton de Genève l'applique déjà avec succès. On y assiste à une diminution du nombre de personnes hospitalisées pour intoxication alcoolique, ainsi qu'à une réduction des problèmes notoirement liés à l'alcool tels que violence, abandon de déchets dans l'espace public, tapage nocturne.

Pas de cadeaux fiscaux aux dépens de ceux qui souffrent d'un problème d'alcool

Le système de l'imposition basée sur le rendement préconisé par le Conseil des Etats entraînerait des pertes fiscales importantes pour la Confédération et les cantons. Il serait extrêmement regrettable de se priver ainsi de précieuses ressources financières. Les intérêts économiques doivent être conciliés avec des impératifs de santé publique, faute de quoi les offres cantonales en matière de prévention et de traitement devront être réduites pour cause de rentrées fiscales insuffisantes. Les premières victimes en seraient les personnes concernées, ainsi que leurs proches.

Plus d'informations concernant Addiction Suisse sur notre site internet <http://www.addictionsuisse.ch>

Vous trouverez le présent communiqué de presse sur : <http://www.addictionsuisse.ch/fr/actualites/communiques-de-presse>

Contact:

Corine Kibora
Porte-parole
ckibora@addictionsuisse.ch
Tél.: 021 321 29 75